

ÆDIFICIUM, STELE ET ENCEINTES EN FORET DE CLOHARS-CARNOËT

Rémi TOUPIN
SAHPL

En cette fin du XIII^e siècle, Jean dit « le Roux », Duc de Bretagne¹⁰, n'imaginait pas qu'en clôturant certains de ses domaines pour en faire des réserves à gibier¹¹, il créait également des réserves archéologiques. Cernés d'imposants talus ou murs, parfois doublés d'une route, les domaines de Sucinio, Châteaulin¹², Carnoët, Coatloch, Duault, etc..., ont été ainsi, pour certains, préservés durant des siècles, malgré les inévitables déforestations et « grignotages » liés à l'activité humaine¹³. Le parc de Carnoët¹⁴ qui nous concerne plus particulièrement avait, dit-on, sept lieues de tour, mais la forêt actuelle n'en représente plus guère que la moitié ; les vastes « landes » du nord de Clohars et de l'est de Moëlan en faisaient partie à l'origine. Les traces de ce « mur du duc » ou « mur du diable » et de son chemin sont encore visibles jusqu'au « Moulin du duc » en Riec¹⁵. Certains auteurs évoquent même une possible extension sur Guidel¹⁶.

Ce sanctuaire archéologique a déjà retenu l'attention du groupe « Haut Moyen Âge » de notre société¹⁷ lors d'un premier article sur les talutages en forêt de Carnoët. Notre exploration se poursuit plus au sud¹⁸ sur un site de hauteur : une colline en arc de cercle où est encore bien visible une demeure « aristocratique » dotée d'une entrée mo-

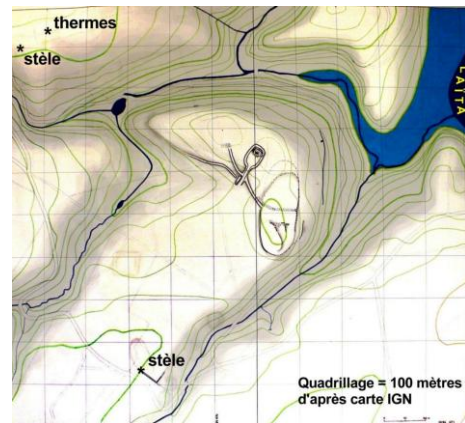


fig.1 : Topographie d'après carte IGN

¹⁰ Jean le Roux, Duc de Bretagne de 1237 à 1286. Selon la Chronique de Saint Briec, il « *construisit les châteaux et parcs de Sucinio, Chateaulin en Cornouaille, Duault, Carnoët près Quimperlé, et le château de l'Isle près la Roche Bernard* ». (Association Bretonne 1900 p.45 « *Analyse sommaire et critique de la chronique de Saint Briec* » - P.Berthou).

¹¹ SAHPL n°34 2005-2006 p.53 : M.CASSET. « *Les parcs à gibier dans la France du nord et de l'ouest* ».

¹² Description dans « *Lothey Landremel* » de J. LE JOLLEC 1946. et dans le bulletin de la société archéologique du Finistère 1873-1874.

¹³ Bulletin de la société archéologique du Finistère : Michel DUVAL : « *Gruerie de Quimperlé (1545-1790)* » .

¹⁴ Bulletin de la société archéologique du Finistère 1873-1874. Voir également AD29 – 21B 391 (Gruerie : PV de visite du mur du Roy et de ses pierres bornales et fossés par les gardes de la forêt).

¹⁵ Pierre LE THOER : « *Clohars Carnoët au fil du temps* » (et Pierre LE THOER : Ouest France 5 juillet 1990), Bulletin de la société archéologique du Finistère 1873-1874.

¹⁶ SAHPL n°31 2002-2003 p.79 : Euzenat cité par P.Belbeoc'h (« *Le site du Rocher Royal en Guidel* »). Plus au nord en Rédéné la « Taille au Duc » possédait encore son « mur du roy » à la veille de la Révolution et les gardes l'inspectaient régulièrement (AD29 – 21B 391 pour 1784)

¹⁷ SAHPL n°33 2004-2005 p.109: D.Paulet « *Talutages en forêt de Carnoët- premières investigations* ».

¹⁸ La figuration des thermes gallo-romains sur la carte ci-dessus permet de faire le lien avec les précédents relevés publiés dans le n°33 de cette revue.

numentale et de plusieurs lignes de défenses, intégrant une enceinte ovale et au moins un enclos funéraire avec stèle, le tout exploitant opportunément le potentiel défensif qu'offre la topographie des lieux.

Les menaces pesant sur ces sites nous incitent à publier dès à présent les résultats - même incomplets - de nos observations et à proposer une interprétation.

I. Description

Nous n'avons passé que quelques demi-journées sur le terrain, ce qui est peu eu égard à la richesse du site, chaque visite apportant son lot de découvertes ; à ce jour les pentes ont été peu explorées (voire pas du tout au nord et au sud-est). La zone mesurée avec précision est encore plus réduite (voir fig.2 ci-contre). Le site dans son ensemble est très étendu (plusieurs hectares) ; on s'en rend aisément compte grâce au quadrillage GPS de 100 mètres de côté (carte fig.4). Figurent également sur la carte des numéros et des lettres : les chiffres pour des points précis nécessitant des explications, les lettres pour les principaux éléments du site.

Pour en faciliter la description l'objet de notre étude a été divisé en 3 secteurs (étant bien entendu que cette division est artificielle, ces différentes parties restant imbriquées et interdépendantes) :

- L'habitat fortifié au nord.
- La grande enceinte ovale dont la moitié sud constitue la zone d'esplanade au centre.
- La continuation de la ligne de crête au sud se terminant par un fossé contenant une stèle (site funéraire ?).

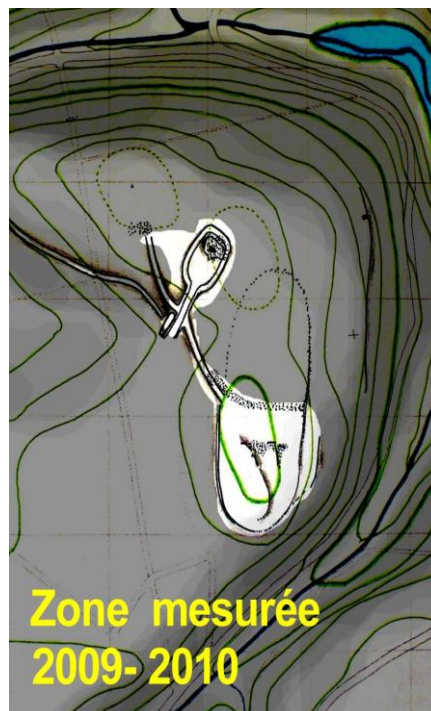


fig.2 : Zone mesurée 2009-2010

1: Secteur nord : la zone d'habitat (A, B, C, D, E, L, K)

A : Enceinte ovale de 60 m de long sur 40 m de large dont l'axe longitudinal est orienté NNE-SSW à 34° environ et présente une légère pente de 3 à 4 degrés. Elle est dotée d'une unique entrée en son point bas au sud-ouest, et à l'opposé, au nord-est, d'une zone empierrée dont le relief plus ou moins rectangulaire évoque des (bases de) murs éboulés. Au nord et au nord-est de cet « habitat », l'abondance de moellons est telle qu'elle dépasse parfois en hauteur celle du talus. Certaines pierres en surface présentent des particularités (pierres d'angle ?, traces de débitage ? voir fig.3). Les talus, bien visibles autour de l'enceinte, ne dépassent guère 1 mètre de haut sauf lorsque le fossé extérieur s'approfondit. Entre le « pignon » est de cet « habitat » et le talus, signalons une sorte de fosse.



fig.3 : Débitage ??

La moitié sud de l'enceinte ne présente

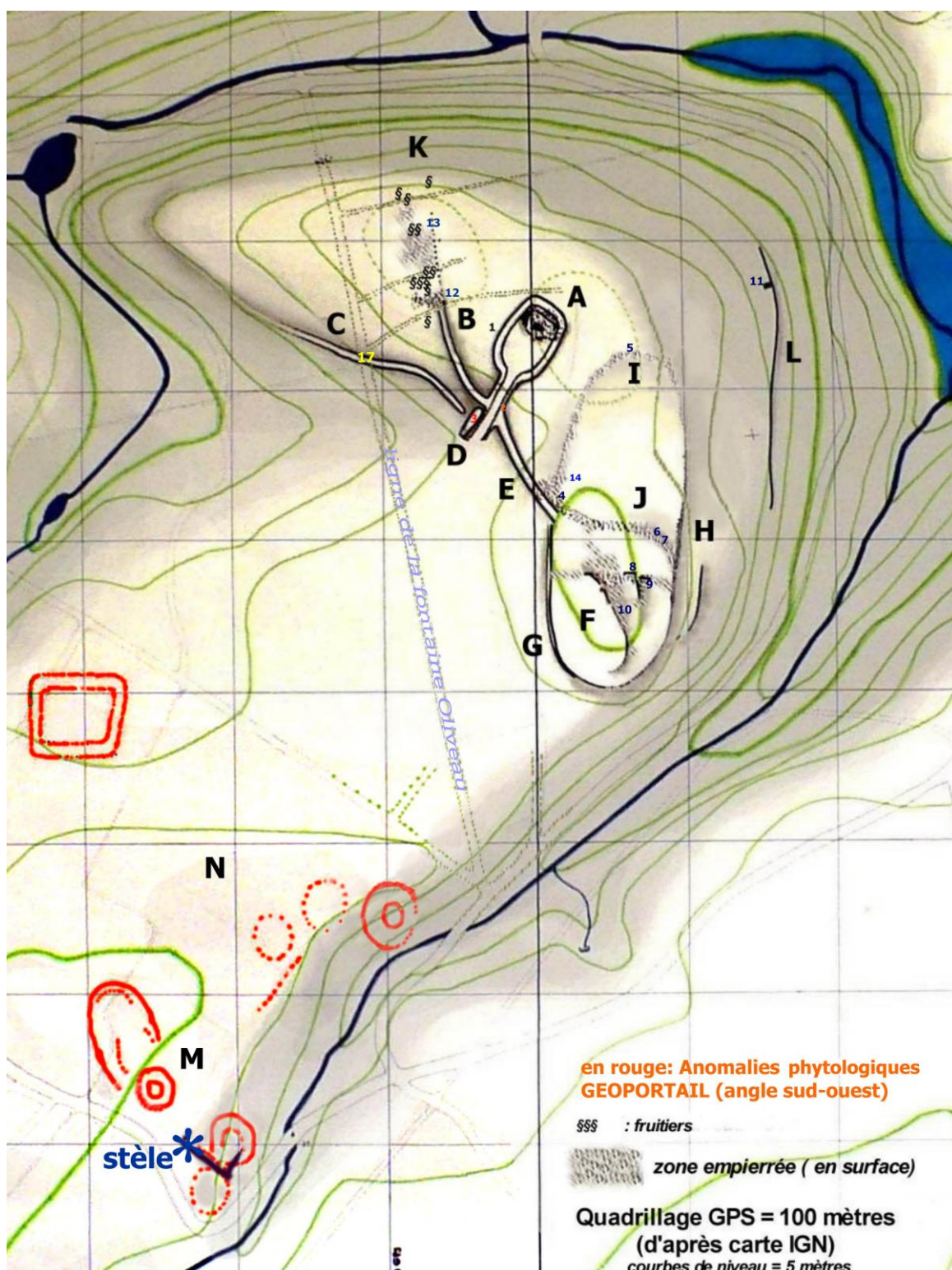


fig.4 : Carte générale et identification des différents éléments du site (relevés de surface)

plus aucune particularité visible en surface (probablement parce que trois chemins d'exploitation s'y croisent). L'emprise du talus au sol est de 6 mètres dans l'angle sud-ouest (voir fig.5 et 6) ; cette largeur n'est plus que de 3,80 m dans l'angle nord-ouest (mesures à partir des fonds de fossés). Voir également fig.17.

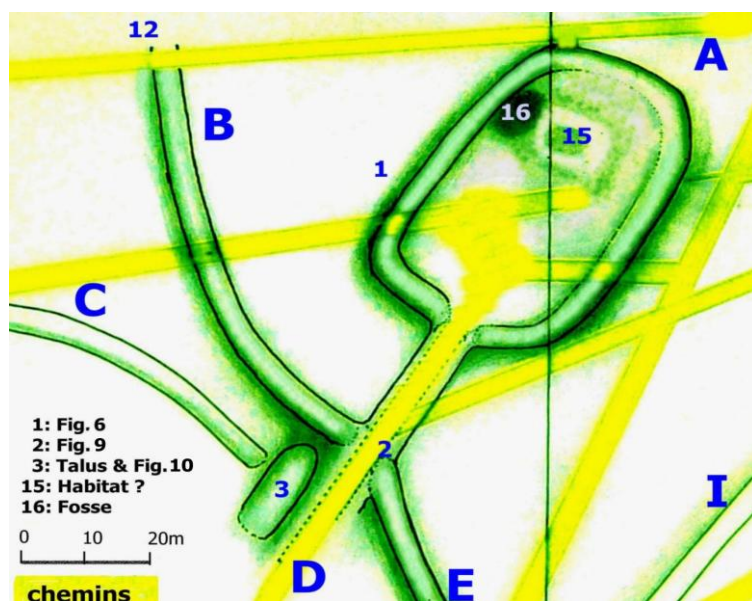


fig.5 : Le site d'habitat et son entrée



fig.6 : Angle sud-ouest de l'enceinte A (vue de l'extérieur du fossé et vers le sud). Prise du point n°1.

B : Seconde enceinte côté Ouest : Elle se greffe sur la chaussée d'entrée et est aussi visible que l'enceinte ci-dessus (surtout grâce au fossé extérieur plus accentué sur cette deuxième structure). Elle s'interrompt brusquement au niveau d'un chemin au nord, ou plutôt d'une zone empierrée (de l'autre côté du chemin), reliquat d'une probable construction. Plus au nord on note une alternance de zones avec fruitiers (de deux types), et d'espaces empierrés. Tous se situent à l'extérieur (= côté ouest) d'une ligne imaginaire prolongeant l'enceinte B (en pointillé sur la carte ci-contre). Les fruitiers restent cantonnés à moins d'une quinzaine de mètres de cette ligne. On doit donc s'interroger sur la permanence d'une espèce végétale en un même lieu sur de longues périodes (même questionnement pour les buis – voir plus loin). Si tel était le cas, une organisation de l'espace pourrait être suggérée (verger de ce côté, les enclos plus vastes à l'est étant plutôt destinés aux animaux par exemple). Plus au nord, de gros blocs de pierre sont visibles en surface à l'approche de la rupture de pente (ainsi que dans la pente cf. : fig.18).

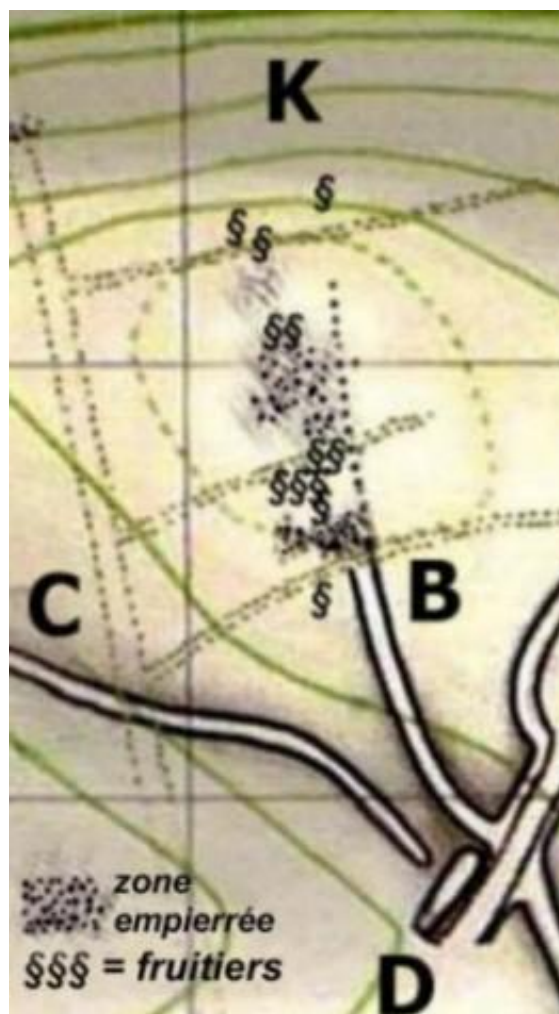


fig.7 : Seconde enceinte côté ouest (B) et ses prolongements au Nord

C : Troisième enceinte côté ouest : Elle débute au milieu du talus de l'entrée et n'est pas aussi visible que la seconde enceinte (B-E). Elle se dirige en pente douce vers la pointe ouest de la colline pour, semble-t-il, se



fig.8 : La 3^e enceinte (C-C) entaillée par le chemin de la fontaine Oliveau. (point n°17). On voit bien qu'elle provoque et/ou utilise une rupture de la pente.

raccorder sur les pentes plus fortes côté nord. Elle devient difficile à suivre à quelques dizaines de mètres à l'ouest du chemin « des oliveaux ».

D : L'entrée monumentale est constituée d'une chaussée et d'un talus défensif parallèle à cette dernière. Mesurée à la sortie de la première enceinte, cette chaussée fait environ 7 mètres de large, avec une partie centrale de 3,5 mètres. Sa longueur jusqu'au bas du talus où elle n'est plus lisible est d'environ 45 mètres.

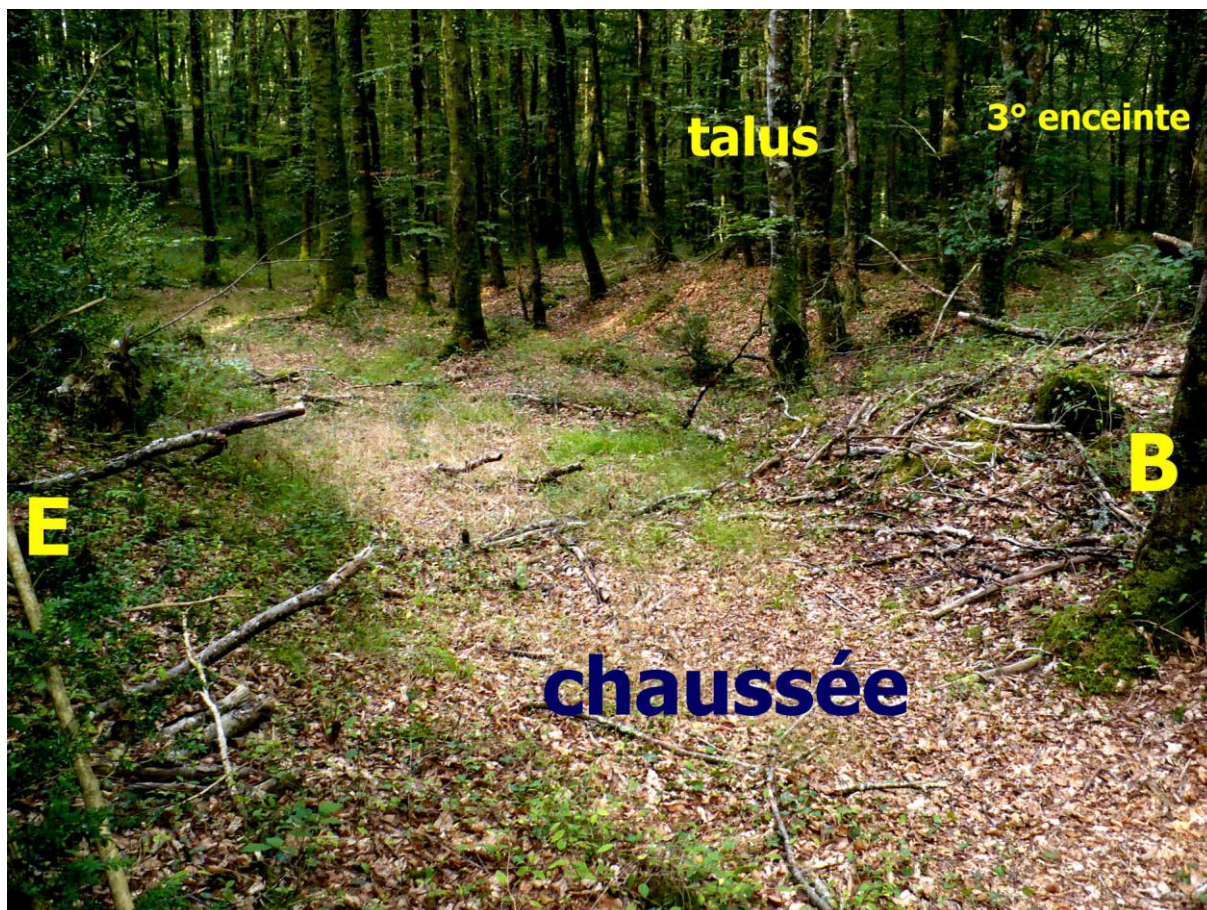


fig.9 : Vue prise de l'intérieur (point 2) de la seconde enceinte dont on voit les extrémités des talus au premier plan (**B** et **E**). Les arbres ont été coupés pour permettre le passage des engins forestiers sur la chaussée. Le talus est bien visible parallèle à la chaussée. La troisième enceinte (**C**) se devine à peine dans le sous-bois.

La chaussée surélevée et en pente douce, paraît également très résistante car elle a été utilisée par les engins forestiers sans que ceux-ci n'y laissent d'ornières. L'aspect supposé « monumental » de l'entrée découle de l'existence du talus : sa fonction étant de surplomber la chaussée pour mieux la contrôler, on peut donc imaginer qu'il était surmonté d'une structure en adéquation avec cette fonction (une palissade de bois possédant une sorte de chemin de ronde par exemple) ; on peut également imaginer que l'entrée, dont il était solidaire au niveau de la seconde ligne d'enceinte, ait été dotée d'équipements similaires (entrée avec portique par exemple). Sans le secours de l'archéologie, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses. Soulignons un aspect très particulier de cette entrée : s'il est possible que les parties aériennes aient été reliées, il n'en va pas de même des bases encore visibles : le talus est parfaitement isolé, tant de la chaussée et de l'extérieur du site, que des troisième et seconde enceintes.

E : Seconde enceinte côté est : Comme le tronçon ouest, elle se greffe sur la chaussée d'entrée et est tout aussi visible d'autant plus que son parcours est émaillé de plants de buis.



fig.10 : Seconde enceinte côté Ouest (E). Vue prise du talus d'entrée (pt n°3) Photomontage angle 100°.

Elle se termine au point n°4, point de jonction des éléments E, I, J et G. Sa continuation a pu se faire par les éléments J ou G, mais seules des fouilles archéologiques pourraient révéler comment l'habitat aristocratique et la grande enceinte ovale sont imbriqués à la fois dans l'espace et dans le temps.

L et K : Les pentes est et nord : Nous les avons peu étudiées car leurs traces sont peu visibles -voir inexistantes- en surface. Pourtant il serait logique de penser qu'une structure aussi manifestement défensive ait été fermée, à moins que le caractère ostentatoire lié à l'aspect aristocratique ait été primordial, ce qui paraît très vraisemblable (voir ci-dessous : interprétation). Il suffit de suivre l'un des multiples chemins (perpendiculaires à la « *ligne de la fontaine oliveau* ») pour constater des ruptures de pente épousant les courbes de niveau et parfois soulignées de quelques buis. En suivant l'une des plus marquées (L), on découvre une excavation rectangulaire à flanc de colline (point n°11), mais rien ne permet de relier ce probable habitat à notre site, car il jouxte également un chemin moderne. Vers le nord où le relief est plus accentué, la clôture a dû se rapprocher du sommet en intégrant dans son dispositif deux plate-formes qui surplombent le vide. Cette intuition se vérifie en suivant la « *ligne de la fontaine oliveau* » qui est très ravinée et montre des éboulis de pierres à un niveau identique dans la pente. Quant au raccordement avec l'élément C, on note bien, dans le prolongement de cette ligne (très) hypothétique, l'existence d'un chemin étroit creusé dans la pente mais qui se termine en canalisation vers la pointe ouest du site ; aussi peut-on douter de son ancienneté. (cf. : fig.18).

2 : Enceinte ovale (F, G, H, I, J)

Avec cette seconde structure beaucoup plus simple, mais aussi bien plus discrète et parfois effacée (signe de plus grande ancienneté ?), nous sommes dans un univers bien différent : alors que le précédent site d'habitat était constitué de talus en terre bien visibles, doublés de fossés (côté extérieur), cette grande enceinte est le royaume de la pierre, dispersée en éboulis peu apparents et difficiles à interpréter. Ses talus, dépourvus de fossés, cherchent surtout à créer des ruptures de pente ; on peut même parler d'un site d'esplanades dans sa partie sud. Dans les zones plates au nord d'imposants murs de pierre prennent le relais.

Faisons un tour rapide de cette enceinte en commençant par l'élément G :

G : Côté sud-ouest : Cet élément est facile à suivre, mais le qualifier de talus serait exagéré; il n'est guère plus visible que la structure C (fig.8) et disparaît même en surface au sud.

H : Côté est : On note de multiples cassures de pente parallèles aux courbes de niveau. Nous n'avons pas à ce jour repéré comment les éléments L et H se raccordent (voir remarques concernant ce dernier point ci-dessus).



fig.11 : L'enceinte ovale

I : La moitié nord est dotée de murs de pierres (de moindre consistance côté est où néanmoins la présence de touffes de buis les rend faciles à suivre). Toute cette partie nord est relativement plate et semble démunie de structures internes contrairement au sud.

J : Séparation de l'enceinte et/ou continuation de l'élément E, ce mur devait être imposant à l'origine : son éboulement a créé une sorte de large chaussée bombée en sous-bois où nul arbre ne pousse (révélateur de son épaisseur). (fig.12)

F : L'intérieur sud constitue un site d'esplanade non seulement en raison du traitement des éléments G et H, mais aussi parce que le sommet F constitue une zone aplanie dotée vers l'est (point 10) d'une forte pente empierrée (voir fig.19). De plus une seconde ligne empierrée semblable à « J » suivant un axe 9/18 isole encore d'avantage la plate-forme F. Le point 8 était le seul lieu où paraissait encore en surface un muret de pierres sèches sur 3 ou 4 rangs parfaitement appareillées avant la vandalisation du site (voir ci-dessous). Un coup de flash dans un terrier opportunément placé au point 10 permet d'apprécier l'épaisseur de moellons éboulés en contrebas de la plate-forme et laisse, semble-t-il, deviner la base d'un mur tout au fond (fig.13).



fig.12 : Une trouée dans le sous-bois : l'élément J.



fig.13 : Terrier au point n°10



fig.14 : Sans commentaires



fig.15 : L'angle sud-est du site sur Géoportail

3 : Le sud-ouest de la ligne de crête : stèle et fossés.

Le site « Géoportail » présentait une vue satellite ancienne (fig.15) datant d'une époque où cette zone était déboisée et où l'on croyait deviner des substructions (fig.4). Nous n'avons pu avoir confirmation sur le terrain, mais la visite fut néanmoins fructueuse, nous permettant de redécouvrir¹⁹ une stèle basse hémisphérique d'environ 60 cm de hauteur et 60/70 cm de diamètre, légèrement ovoïde, couchée dans un fossé (fig.16). Une stèle renversée occupe rarement son emplacement d'origine. Roger Bertrand qui la découvrit en 1994 évoquait un déplacement après les dégâts de l'ouragan de 1987, disant qu'elle était située dans un enclos de l'âge du fer détruit par le reboisement. Il est vraisemblable que la stèle fut à cette occasion poussée dans le fossé ouest de cet enclos qui est de type quadrangulaire si l'on se fie aux angles encore visibles (pointant vers les points cardinaux).



fig.16 : Une nouvelle secte ?

II. Interprétation

Risquer une interprétation paraît bien présomptueux sans le secours de fouilles archéologiques²⁰ en ces sites dépourvus de toute histoire écrite ou orale et qui, au premier abord, semblent bien antérieurs à la création du parc ducal au XIII^e siècle. A défaut, on aurait pu imaginer que leur destin était lié à la profonde vallée au nord qui fractionne la forêt et sert actuellement de séparation communale. Mais cette frontière date de la révolution qui supprima la paroisse « primitive » de Lothéa, et le fait que cette vallée ait servi de limite naturelle pour fixer les droits de pêche de l'Abbaye de Sainte Croix dans la Laïta paraît sans lien avec notre étude (Dom Placide Le Duc²¹ cite un acte du Duc Jean de mars 1271 : « *Et nous avons laissé et délaissions et quittons les eaux et pescheries d'Hélé et d'Izol, jusqu'au ruisseau qui se nomme Frot en Forest, au-dessous de notre maison de Carnoët, etc...* »²²). Réjouissons-nous de l'implantation du château de Carnoët, tout proche, en un lieu bas défendu par des douves plutôt que sur une hauteur, ce choix²³ a peut-être épargné notre site.

¹⁹ Cette stèle, ainsi que l'enceinte A furent signalées dès 1994 par Roger Bertrand lors de son exploration systématique de la forêt.

²⁰ Conformément à la réglementation et à notre statut de simples amateurs nous nous contentons strictement d'observations de surface.

²¹ Dom Placide Le Duc : « *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix...* » page 281 et page 551 (litige entre les abbayes de Sainte Croix et de Saint Morice au sujet des droits de pêche). (Téléchargeable sur « Gallica »)

²² L'un des ruisseaux qui alimentent notre vallée s'appelle encore « le Frot », et il s'agit bien du premier ruisseau « *au-dessous* » du château de Carnoët, puisque celui qui alimente les douves y aboutit par le nord.

²³ Choix dicté tout à la fois par la proximité de Quimperlé, par l'existence d'un « passage » sur la Laïta, par la présence d'un site plus ancien en retrait dans la forêt, mais surtout par la nécessité de contre-carrer des implantations identiques sur l'autre rive de la rivière. (Voir P.Belbec'h : « *Le site du Rocher Royal* » dans cette revue

La même tendance au délaissement des sites de hauteur en Bretagne se manifeste dès le Haut Moyen Âge²⁴, sans être une règle absolue ; l'exception la plus notable au cours de cette longue période serait la construction de fortifications par Salomon²⁵ pour contrer les invasions Vikings. Malgré la proximité de la Laïta, cette hypothèse doit être écartée car nos structures sont trop vastes pour être défendues efficacement et en retrait par rapport à la rivière, sauf à envisager une réutilisation d'un site plus ancien (le promontoire plus au sud semble plus approprié et il n'en manque pas en aval, par exemple un réemploi du site de Kergastel²⁶). L'aspect « aristocratique » du premier site pourrait convenir à l'idée que l'on se fait des résidences, parfois temporaires, de l'aristocratie locale connues dans les *vitæ* et *cartulaires* sous les noms les plus divers comme « *domus* », « *villæ* » et autres « *castrum* ».

Continuons de remonter le fil du temps : après la découverte de la stèle (et enclos) très vraisemblablement en rapport avec les premières structures du site, la conviction d'être en présence d'un « *ædificium* » l'emporta. Nous tenons cette appellation de Jules César qui distingue, dans *De Bello Gallico*, les trois principaux types d'habitat de la Gaule : l'« *oppidum* » (vaste place fortifiée), le « *vicus* » (regroupement de fermes formant une sorte de bourg) et l'« *ædificium* »²⁷. Ce dernier est présenté par César comme caractéristique de la Gaule, sorte d'exploitation agricole d'un statut bien supérieur aux simples fermes des villages, revêtant parfois un caractère aristocratique, résidences probables de la noblesse gauloise ; c'est généralement un point de concentration des richesses agricoles ce qui peut expliquer l'acharnement que mit César à les détruire ; ses adversaires en pratiquant la politique de la terre brûlée agirent de même ; leur relative rareté en zone de conflit n'a donc rien d'étonnant. Ainsi pour le pays vénète (de l'autre côté de la Laïta), P.Naas²⁸ n'en recense que très peu²⁹. J'emprunte à cet auteur les caractéristiques des *ædificia* pour les comparer à notre site :

1. Ce sont souvent des **sites de hauteur**....
2. **Proximité d'une rivière importante** (pour les structures de grande taille) : non seulement la Laïta est toute proche, mais la marée remonte dans le ruisseau du Froust jusqu'au pied de la colline (à l'est de « L »).
3. Importance du **réseau hydrographique alentour** avec le plus souvent un point d'eau à moins de 150 m : la colline est entourée de ruisseaux, sauf à l'extrémité de la ligne de crête au sud-ouest ; le plus accessible d'entre eux est celui de l'ouest (à 200 m de l'entrée principale par une pente douce, et à quelques di-

(n°31 2002-2003). Dans le même ordre d'idée, la décision d'enclorre la forêt résulte de considérations bien plus complexes que la simple création d'un parc à gibier (même article).

²⁴ La relative rareté des sites de hauteur utilisés en Bretagne pour des fortifications durant le Haut Moyen Âge a été soulignée par Philippe Guigon dans cette revue (2002-2003) : « *Les enceintes fortifiées du Haut Moyen Âge en Bretagne* ».

²⁵ Certains textes situent ces édifications durant l'hiver 874-875 or Salomon fut assassiné en août 874....

²⁶ P.M.Duval : « *Une enquête sur les enceintes gauloises de l'Ouest et du Nord* ». (Gallia 1959 p.54). (Téléchargeable sur « Persée »)

²⁷ Le terme de « *ferme indigène* » est également employé : Voir en particulier : R. Agache (« *Les fermes indigènes d'époque préromaine et romaine dans le Bassin de la Somme* »- Cahiers archéologiques de Picardie n° 3 – 1976. (Téléchargeable sur « Persée »). Selon cet auteur les *ædificia* jouèrent le même rôle économique et social que les *villa* romaines, mais en raison de leur conception architecturale « barbare » notamment quant aux matériaux employés (la terre et le bois), César ne put concevoir une telle comparaison et utilisa le terme d'*ædificia* pour les désigner. César ne les compare jamais à des huttes ou chaumières ordinaires, ce qui suggère que ce ne sont pas de simples habitats isolés mais des ensembles élaborés et plus complexes. César précise de plus que ces *ædificia* sont presque tous situés dans les bois « *pour se mettre à l'abri des chaleurs de l'été* », observation qui laisse perplexes la plupart des historiens.

²⁸ Patrick Naas- « *Histoire rurale des Vénètes Armoricaains (V^e av. J-C – III^e s. ap. J-C* ») pages 84 et 106.

²⁹ Dont celui de Kervern-Teignouse en Inguiniel publié dans cette revue (n°32 année 2003-2004).

zaines de mètres de l'enceinte C). Présence d'une source à moins de 200 m du sud de l'enceinte ovale (fig.4).

4. **Points d'eau intérieurs** : En l'absence de fouilles, impossible de spéculer sur l'existence d'un puits ou de mares. (Présence de joncs à quelques mètres à l'extérieur de l'enceinte E ; vérifier l'existence d'une zone dépressionnaire entre I et L).
5. **Système d'enclos** (plutôt que d'enceintes), plus ou moins complexes, les enclos simples restant minoritaires : la crête étant occupée en totalité, cette complexité n'a pu se développer ; l'intégration de l'enceinte ovale, les éléments peu marqués à l'est et au nord et la disparition probable de structures dans le secteur N (dont l'enclos funéraire), sont autant d'arguments en faveur d'un système d'enclos associés.
6. Organisation en plan **compartimentés** : grâce à l'imbrication du second site de l'enceinte ovale, voir également § I 1 B ci-dessus.
7. **Superficie** de 1 à 4 hectares : c'est le cas si on se limite au premier site, mais c'est beaucoup plus si l'on doit intégrer toute la ligne de crête.
8. Caractère marqué, voire « **monumental** », de certains fossés-talus : c'est à l'évidence le cas de la seconde enceinte et de son entrée (éléments B, D, E), et peut être aussi de J.
9. **Matériaux** : terre et bois. L'« habitat » de l'enceinte A paraît avoir une base de pierres qui évoque plutôt le Haut Moyen Âge. Mais ce matériau abonde dans la forêt et plus particulièrement dans l'enceinte ovale toute proche, son emploi ou réemploi n'a rien de surprenant.
10. Présence dans l'espace fermé de **souterrains** caractéristiques de l'âge du fer (même remarque qu'au point 4).
11. Caractère **défensif** (sans commentaires) et existence de **fortifications** (datables du III^e siècle av. J.-C. grâce aux réaménagements de sites antérieurs à cette époque -voir note 20). Cf. § 8 ci-dessus.
12. Aspect « **aristocratique** » : Se déduit à la fois du caractère mono-familial de l'habitat de l'enceinte A, et de l'aspect **ostentatoire** d'« apparat » de la façade d'entrée côté ouest (par opposition aux autres côtés s'apparentant parfois à de simples enclos). La présence d'une seule cellule aristocratique n'exclut pas la possibilité d'autres types d'habitats (en particulier au nord de B, en L, ou en F). L'accès probable, suivant la ligne de crête au sud-ouest (évitant le franchissement des ruisseaux), est donc déjà à ce niveau dans l'axe de la chaussée d'entrée, pour ensuite longer le site funéraire, puis l'enceinte ovale, et enfin monter doucement vers le site étagé des trois enceintes avec leur entrée monumentale à talus parallèle : le visiteur ne pouvait qu'être impressionné.
13. Outre l'aspect défensif et ostentatoire (§§ 10 et 11 ci-dessus) de telles structures ont également un aspect symbolique³⁰
14. **Site funéraire** associé : Toute la question est de le relier au site d'habitat et de tenir compte du déplacement de la stèle. L'époque des *ædificia* se caractérise par un « rejet » des sites funéraires à l'extérieur des enceintes ; c'est effectivement le cas ici. On peut cependant s'interroger sur un trop grand éloignement, mais la disposition du site s'étirant sur la ligne de crête peut le justifier (cf. : §12) et de plus nous ne connaissons pas la taille des enclos funéraires. Notons

³⁰ S.Fichtl : « *Murus et pomerium : réflexions sur la fonction des remparts protohistoriques* ». Revue Archéologique du Centre de la France. T44 2005 p.60. (Téléchargeable sur « Persée »).

que ce « rejet » a souvent lieu côté entrée principale, conformément à notre cas.

15. **Continuité d'utilisation:** La transition gallo-romaine semble s'être effectuée en douceur ; les *ædificia* qui ont survécu à la conquête semblent fonctionner parfois jusqu'au II^e siècle, en parallèle avec les *villa*. Tel semble être le cas de notre site, avec la même interrogation pour les buis que pour les fruitiers (§ I 1 B ci-dessus) ; en effet ces buis se situent presque exclusivement et précisément à l'aplomb des structures E et H ; à l'inverse sur la colline voisine au nord où se situent les thermes, les buis ont colonisé toutes les pentes. Leur présence sur l'élément H semble indiquer que l'enceinte ovale a été intégrée au premier site, faisait bien partie du système d'enclos et est probablement d'époque plus ancienne.

Cette interprétation très personnelle résulte de simples déambulations et observations de surface et devra être confirmée ou infirmée par des sondages archéologiques. Exacte ou non, elle a le mérite d'envisager le site dans sa globalité et d'interpeller, car de multiples menaces pèsent sur ces structures fragiles et peu protégées

En guise de conclusion, nous développerons ces menaces qui nous ont incités à publier sans plus attendre. Notre première inquiétude concerne l'exploitation forestière et les dégâts commis par des engins de plus en plus puissants sur de simples structures de terre parfois invisibles au regard non averti. La figure 5 ci-dessus montre bien la densité de ces chemins et passages d'engins sur une petite partie du site. La chaussée d'entrée est même réutilisée.



fig.17 : Le chemin au sud du point 1 :
Au premier plan, le franchissement de l'enceinte A côté ouest (au fond, son côté est).



fig.18 : Le déboisement en cours au nord (secteur K) fait ressortir de gros blocs de pierre parsemant la pente.
Photomontage - angle 120°.

Dans le même ordre d'idée la sur-fréquentation touristique (piétons, chevaux, VTT) favorise le ravinement dans les pentes des chemins, particulièrement la ligne « *des oliveteaux* ».

Notre seconde préoccupation est la vandalisation du site. Les points 5, 6, 7, 8 et 9 marquent les repérages de fouilles clandestines bien visibles sur des zones pierreuses (liste non exhaustive - on en décèle également sur l'esplanade F). Le point 8 (ci-dessus § I 2 F) était encore un muret début 2009.

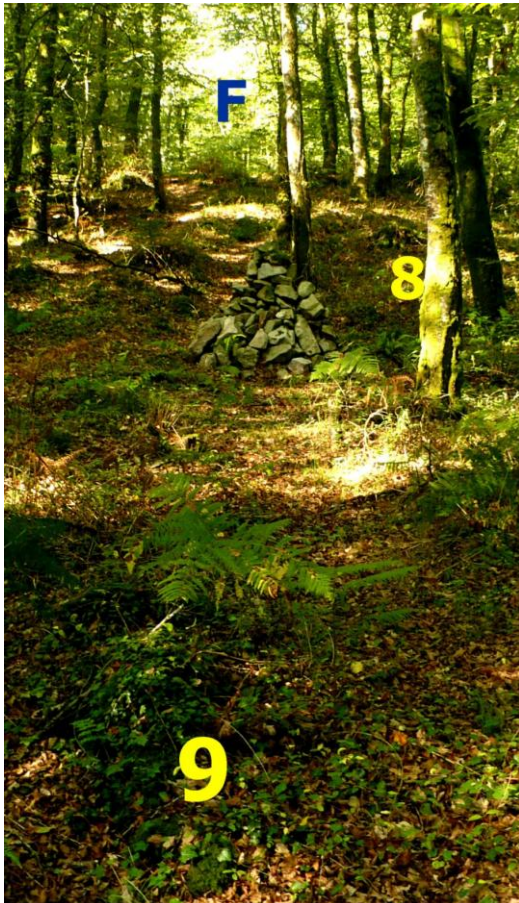


fig.19 : Dégradations volontaires pts 8 et 9 ;
esplanade F en arrière plan. (sept. 2010)



fig.20 et 21 : Point 8 (mars 2009 – juin 2009)

Il a été fouillé plusieurs fois pour finir en pyramide (fig.19, 20, 21) : provocation probablement suite à notre dénonciation de ces comportements sur FR3 !

